

Communication Pacte Mondial de Cegelec
Paris

Mai 2011

Sommaire

1. Introduction	3
2. L'engagement de Cegelec Paris	4
3. Description des actions pratiques menées et les processus de mise en œuvre utilisés	6
3.1. Normes du travail	6
3.2. Environnement	7
3.2.1. Conditions d'accueil et de dépose des déchets	12
3.2.2. L'élimination des déchets de la PSL par le prestataire agréé	13
3.2.3. Traçabilité	13
3.2.4. Maîtrise et traitement des non conformités	14
4. Communication aux parties prenantes de Cegelec Paris	18

1. Introduction

Fédérer les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, la démarche du Pacte Mondial lancée le 26 juillet 2000 par l'ONU est porteuse de sens dans un monde globalisé et interdépendant.

Cegelec Paris a souhaité s'inscrire, dès novembre 2003, dans cette **démarche durable qui correspond à ses valeurs : solidarité, esprit d'équipe, responsabilité sociétale**. C'est également parce que nous croyons que la **maîtrise des techniques et l'innovation constituent une part de la réponse aux défis environnementaux** qui se posent à nous, que nous sommes partie prenante du Pacte Mondial.

Comme la plupart des sociétés de services, Cegelec Paris a un faible impact environnemental direct. Mais en tant que concepteur et installateur de systèmes pour ses clients dans l'industrie, les collectivités et le tertiaire, l'entreprise est un acteur important du développement durable, faisant valoir ses multiples compétences techniques pour améliorer les performances des installations de ses clients, tout en réduisant leur influence sur l'environnement.

Cegelec Paris a poursuivi en 2009 ses efforts pour toujours mieux répondre à ces principes et continue en 2010 d'informer ses partenaires, qu'ils soient clients, prestataires ou encore fournisseurs. Ce faisant, l'entreprise les invite à rejoindre ce mouvement qui donne un sens commun à l'action des agents économiques. Cegelec Paris présente donc cette année ses actions et ses ambitions pour répondre aux exigences légitimes du Pacte Mondial de l'O.N.U

En tant que Président Directeur Général, j'ai à cœur de poursuivre cette démarche et cette communication sur le Progrès en est une illustration. Ce dessein lancé par l'ONU constitue un projet ambitieux et je suis donc fier que Cegelec Paris puisse y participer pleinement et activement grâce à la qualité et au professionnalisme de nos équipes.

Abdellah TABAT.
Président Directeur Général
Cegelec Paris.



2. L'engagement de Cegelec Paris

Tout commence par un courrier le **19 décembre 2003** où le **Président Directeur Général de Cegelec Paris** engageait l'entreprise dans la démarche du **Pacte Mondial**.



Cet engagement s'est poursuivi rapidement avec l'**adhésion de l'ensemble des cadres dirigeants** de la société.

Ainsi, en 2004, **le Directeur de l'Agence Missenard engageait Cegelec Paris à :**

- Identifier et respecter les exigences réglementaires et toutes autres exigences environnementales,
- Identifier et maîtriser nos déchets,
- Conseiller et assister nos clients sur les problèmes de Légionellose,
- Prévenir les pollutions accidentelles.

De même le **Directeur de l'Agence de Montesson s'engageait la même année à la mise en œuvre d'une meilleure gestion de l'environnement sur les sites exploités** à savoir :

- Identifier et respecter les exigences réglementaires et toutes autres exigences
- Identifier et maîtriser nos déchets
- Prévenir les pollutions accidentelles

En Juin 2005 **Abdellah Tabat, nouveau Président Directeur Général de Cegelec Paris, a confirmé l'engagement de son prédécesseur en matière de Développement Durable** et a déclaré qu'il s'impliquerait personnellement à la réalisation d'objectifs concrets conformes aux principes du Pacte Mondial.

En juin 2007, Cegelec Paris s'inscrit dans une **démarche de respect des Principes du Pacte Mondial** et veille à la concrétisation de celle-ci.

A ce titre la **Direction Commerciale & Développement de Cegelec Paris est en charge de l'évolution et du progrès de l'entreprise.**

En juin 2008, Cegelec Paris **confirme son engagement envers le Pacte Mondial** en travaillant chaque jour à la **réalisation de bonnes pratiques en adéquation avec les principes du Global Compact.**

Poursuivant ces actions, Cegelec Paris s'engage une nouvelle fois dans le présent rapport et présente les résultats des actions mises en œuvre.

Note additionnelle :

Dans le cadre de l'intégration du groupe Cegelec et ainsi de Cegelec Paris dans le groupe Vinci (14 avril 2010), l'ensemble des actions et politiques de développement durable des différentes composantes du groupe n'ont pas encore été unifiées. Dès lors, vous trouverez différents rapports émanant de différentes filiales.

De la même manière, les processus d'intégration étant en cours, les actions menées par Cegelec Paris dans le cadre du développement durable l'ont été dans la poursuite des actions entreprises au cours de l'année 2009.

3. Description des actions pratiques menées et les processus de mise en œuvre utilisés

3.1. Normes du travail

- **Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

La **charte éthique** qu'applique Cegelec Paris rappelle dans son article 2 que : « *En matière de recrutement et d'offres d'emploi, l'entreprise n'exercera aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'infirmité et l'orientation sexuelle.*

Toutes les informations personnelles concernant les salariés doivent être gardées confidentiellement. Ces informations ne doivent pas être consignées par écrit, sauf en cas de nécessité pour la gestion des R.H et avec l'accord des personnes.

La société s'engage à traiter tous les dossiers personnels avec respect et confidentialité. »

Par ailleurs, le groupe Cegelec dispose d'un **règlement intérieur** dont certaines dispositions visent à prévenir le harcèlement au travail.

Concernant l'égalité des chances, Cegelec Paris met en place **des programmes de formation** destinés à l'ensemble de ses salariés. En 2009, 15 520 heures de formation ont ainsi été dispensées, se répartissant comme suit : 4 720 heures pour les ouvriers, 8 190 heures pour les employés, techniciens et agents de maîtrise et 2 610 heures pour les cadres. L'entreprise y a ainsi consacré effectivement 1 555 102 €, soit plus de 3% de sa masse salariale. De plus, Cegelec Paris est partenaire de plusieurs Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et les élèves représentent près de 4% du nombre de salariés et ce dans tous les corps de métier de l'entreprise.

Enfin, l'université du groupe (**Cegelec Group University**) permet aux salariés désireux de suivre une formation continue d'accéder à des programmes portant sur le Management, les Projets ou les services Support, dans le cadre de plans prédéfinis ou sur mesure, à la demande des opérationnels.

En effet, la formation continue, tout au long de la vie professionnelle, participe au développement des compétences des collaborateurs, facilite leur mobilité professionnelle, et contribue à l'amélioration de la performance générale.

En dépit de la crise économique générale, le groupe considère qu'il est primordial de maintenir l'effort de formation, véritable investissement dans les collaborateurs de l'entreprise.

3.2. Environnement

- **Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;**

Cegelec Paris s'efforce d'appliquer le **principe de précaution** lorsque ses activités sont susceptibles d'avoir des impacts potentiellement néfastes pour la santé et l'environnement à court, moyen et/ou long terme.

Par exemple, les collaborateurs de Cegelec Paris suivent une formation afin de maîtriser parfaitement le risque de légionellose de façon à conseiller leurs clients et de mettre en œuvre les procédés nécessaires à l'élimination et à la prévention de ce risque. Le programme évoqué ci-dessus est décliné en 5 points : Prévention du Risque au niveau biologique, Maîtrise du Risque sur les tours aéroréfrigérantes, réglementation, analyse des risques, système documentaire.

Les risques liés à l'amiante donne également lieu à des formations: étude et appréciation du risque, respect de la réglementation et procédure d'intervention à appliquer sont enseignés régulièrement aux collaborateurs de Cegelec Paris.

Le guide de sensibilisation à la démarche environnementale de Cegelec Paris mis à la disposition de ses salariés (cf principe N°9) fixe comme objectif environnemental n°4 la **prévention des pollutions accidentelles**, mettant ainsi en œuvre les dispositifs de précaution nécessaires pour éviter la fuite, le déversement ou le rejet de produits chimiques dans le cadre des interventions de maintenance.

Vis à vis de l'extérieur, Cegelec Paris délivre également des formations sur le risque légionellose et sur la réglementation / ventilation des locaux, notamment dans le cadre de l'ARSEG (Association des Responsables de Services Généraux).

Résultat :

Lors de ses interventions auprès de ses clients, Cegelec Paris (Agence A3M) utilise uniquement des produits de traitement de l'eau produits via des sociétés agréées par l'administration et certifiées ISO 14001. Ainsi nous évitons de rejeter des eaux usées susceptibles d'avoir des effets dangereux pour la santé de ceux qui pourraient entrer en contact avec ces produits (en cas de défaillance des réseaux par exemple).

9 cibles environnementales sont par ailleurs présentées et explicitées dans le guide de sensibilisation environnementale afin d'atteindre l'objectif de prévention des pollutions accidentelles : Produits dangereux, Permis de feu, Transport de produits, Réseaux d'eaux pluviales, Réseaux d'eaux usées, Sol.

Cegelec Paris poursuit toujours cette année la mise en place de systèmes plus modernes permettant de réduire fortement la facture énergétique de ses clients et notamment des collectivités locales.

De même, à la suite du bilan carbone réalisé en 2010, Cegelec Paris a fait l'acquisition de véhicules électriques pour la maintenance de certains sites, et notamment pour la BNP (Pôle Italiens) à Paris. Ces véhicules permettent déjà de réduire sensiblement l'impact de nos techniciens lors de leurs déplacements entre les différents sites de nos clients.

- **Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et**

L'adhésion de Cegelec Paris à la démarche du Pacte Mondial en novembre 2003 s'est concrétisée par **la volonté de ses dirigeants de faire certifier les pratiques de la société sur un plan environnemental**. Le Président Directeur Général de Cegelec Paris avait donc étendu la démarche de certification environnementale ISO 14 001 en février 2004.

Cette norme permet de garantir une amélioration continue de la performance environnementale de la société par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

Cegelec Paris s'est donc engagé à respecter la conformité réglementaire et à mettre en œuvre des programmes d'actions nécessaires à un progrès continu en matière environnemental.

Le principe de la norme ISO 14001 se divise en quatre parties : Prévoir, Faire, « Prouver et contrôler », « Corriger et réagir ».

Avec la mise en place de ce processus de certification, Cegelec Paris s'est engagé à réduire les nuisances environnementales, à s'améliorer dans le temps, à s'évaluer pour progresser. Cegelec Paris a également rempli les exigences de communication interne et externe aux parties intéressées, de prévention des situations d'urgence et de capacité à réagir face à celles-ci qu'impose cette norme.

Cegelec Paris s'est également engagé en 2004 dans le cadre de sa politique d'achat vers une pratique plus responsable en matière d'environnement chaque fois que cela s'avère possible.

En 2006 Cegelec Paris a mis en place un **plan de dématérialisation des commandes** : certaines sont passées par le biais d'un système informatique et ne nécessitent aucune impression papier.

En 2008, la Direction des Achats **a poursuivi l'extension de ce plan** à ses autres partenaires.

Dans le cadre de ses activités à la Commission Environnement du Serce (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique), **Cegelec Paris, labellisé SERCE depuis Juin 2008**, participe à une réflexion d'ensemble qui vise à responsabiliser les acteurs du secteur du BTP aux enjeux environnementaux qui sont liés à leurs activités.

Après identification de ses déchets fin 2006, Cegelec Paris a également mis en place un **process de traitement des déchets dès le début de l'année 2007, processus faisant l'objet d'amélioration continue depuis lors.**

Résultats :

Cegelec Paris a entrepris à l'automne 2009 une démarche de quantification des émissions de carbone liées à ses activités via la méthode Bilan Carbone de l'ADEME. A la suite de cet état des lieux, un plan d'actions pluriannuel sera mis en place, dont les résultats seront observés avec une grande attention.

La démarche porte ainsi sur plusieurs items

- Déplacements
 - Transports Professionnels (Avion, Train)
 - Transports personnels
- Outillages utilisés
- Comptabilité:
 - Immobilisations: Services au Siège et Energies
 - Frais généraux : que coursiers, archives, courrier interne
- Achats
 - Volume achat
 - Expédition: Livraison
 - Lieu de stockage
 - Volume de déchets induits

Ce bilan a permis de mettre en place un certain nombre d'actions et de proposer à nos clients des solutions innovantes et/ou différentes dans la conduite de nos opérations. C'est par exemple le cas pour la Variante Efficacité Energétique (VEE), qui présente à nos clients des alternatives à leurs demandes initiales, variantes réduisant l'impact de notre chantier et de leur utilisation de leurs installations sur l'environnement.

Cegelec Paris a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001 établie sous le nouveau référentiel 2004 pour le Département Maintenance Multitechnique en février 2006 ainsi qu'en avril 2009. Ce référentiel renforce la notion d'amélioration continue de la performance du Système de Management Environnemental et clarifie l'exigence d'évaluation de conformité réglementaire. La certification porte dorénavant sur l'ensemble du Département Maintenance Multitechnique IDF3 de Cegelec Paris et non plus sur chacune des deux agences séparément. Cette unification de la certification apportera de la cohérence et une meilleure coordination dans notre démarche.

Cegelec Paris s'était également fixé pour objectif dès 2006 de gérer et d'éliminer 100% de ses déchets (déchets site client, déchet agence).

Sa plate-forme logistique (PSL) peut ainsi piloter le tri des déchets, en partenariat avec des centres agréés qui développent des filières de valorisation (revalorisation matière ou énergétique) et de recyclage.

Le partenariat est aujourd'hui solidement instauré entre Cegelec et Récyllum (www.recyllum.com). Nous avons en effet 6 points de collecte en gestion directe à ce jour.

Dans le même esprit partenarial, le responsable des déchets de la PSL a suivi une journée de formation par Récyllum sur les lampes usagées (septembre 2010), formation dont l'objectif était de :

- Comprendre les enjeux de la mise en place de la filière de recyclage des lampes usagées
- Comprendre l'organisation de la filière : collecte, transport, valorisation/élimination
- Connaître les bonnes pratiques de collecte et échanger avec d'autres points de collecte
- Participer à l'amélioration de la qualité du service rendu par Récyllum

La Plateforme PSL de Cegelec Paris située à Vitry sur Seine a été élue « Point de collecte Lampes 2010 » dans le cadre du challenge organisé par Récyllum. Près de 20.000 tubes néons et lampes usagés ont ainsi été collectés afin d'être recyclés

La PSL a également signé en octobre 2010, toujours avec Récyllum un contrat de partenariat pour mettre en place la collecte des équipements électriques professionnels du bâtiment :

- Eclairage général (éclairages de voirie, luminaires intérieurs et extérieurs) ; d'éclairage de sécurité (BAES, BAEH...)
- Electroniques de sécurité (contrôle d'accès, alarme intrusion...)
- Equipements de contrôle et de régulation (thermostats, programmateurs, capteurs physicochimiques, instrumentation diverse ...)
- Equipements de sécurité incendie.

La logistique est mutualisée avec celle des tubes et lampes, et Récyllum met à disposition les conteneurs adaptés, les collecte et les recycle gratuitement et assure la traçabilité.

Ainsi, les DEEE Pro ne se jettent plus, ni en DIB (Déchets Industriels Banals), ni en ferraille, ils sont recyclés :

- Pour préserver les ressources naturelles : ils sont composés majoritairement de matières recyclables (métaux, plastiques, ...)
- Pour neutraliser les risques de pollution : ils peuvent contenir des composants dangereux ou particuliers (piles, batteries, condensateurs, cartes électroniques, écrans, plastiques à retardateurs de flamme bromés, mercure,...) nécessitant un traitement spécifique.

Cegelec, titulaire du contrat de maintenance de l'éclairage du Musée du Louvre et du jardin des Tuileries à Paris modernise progressivement ce lieu historique dans une démarche environnementale. Les collaborateurs de l'entreprise réalisent ainsi des campagnes dites de relampage préventives et stockent les lampes à incandescence dans les bacs mis à disposition par notre partenaire. Ce dernier délivre d'ailleurs un certificat de collecte et de recyclage, outil qui s'inscrit dans la politique de développement durable de Cegelec Paris.

Cegelec Paris a poursuivi cette année l'action entreprise dans ce lieu emblématique de l'Histoire de France, en association étroite avec le client et Récylum.

Afin d'être plus exhaustif, Cegelec a formalisé un processus de gestion des déchets produits par l'entreprise, dont voici certains extraits :

« Le stockage et l'élimination des déchets de chantier / site doit se faire en priorité sur le chantier ou le site.

La structure mise en place sur la PSL permet d'accueillir les déchets de chantier / site pour lesquels aucune possibilité de stockage et d'élimination n'a pu être mise en place sur le chantier/ site.

La PSL peut accueillir des déchets uniquement en petites quantités.

L'élimination de quantités importantes de déchets se fait directement vers des centres agréés. »

Les catégories de déchets pouvant être recueillies par notre PSL sont définies :

- *Déchets Industriels Banals (DIB):*

<i>Déchets</i>	<i>Stockage sur la PSL</i>	<i>Volume mis à la disposition par la PSL</i>
<i>Papier / carton</i>	<i>Benne Papier / carton</i>	<i>20 m³</i>
<i>Bois* (tourets non consignés, palettes ...)</i>	<i>Benne Bois</i>	<i>20 m³</i>
<i>Plastiques</i>	<i>Benne DIB mélangés</i>	<i>20 m³</i>
<i>Métaux</i>	<i>Benne DIB mélangés</i>	<i>20 m³</i>
<i>Câbles et déchets connexes issus des produits et matériels</i>	<i>Benne DIB mélangés</i>	<i>20 m³</i>
<i>Filtres (CTA ventilo convecteur)</i>	<i>Benne DIB mélangés</i>	<i>20 m³</i>

- *Déchets verts (végétaux) : exclus de la benne Bois.*
- *Déchets Industriels Dangereux (produits toxiques) (DID) :*

DECHETS	STOCKAGE sur PSL	VOLUMES
<i>Emballages souillés (bidons vides) et chiffons souillés,</i>	<i>Caisse palette (Recydis)</i>	<i>1400 l</i>
	<i>Caisse palette (RCI)</i>	<i>600l</i>
<i>Accumulateurs, piles , batteries</i>	<i>Caisse palette</i>	<i>750 l</i>
<i>Lampes</i>	<i>Kits*</i>	<i>600 lampes</i>
<i>Néons</i>	<i>Kits*</i>	<i>1200 tubes</i>
<i>Aérosols</i>	<i>Fût (Recydis)</i>	<i>200 l</i>
	<i>Fût (RCI)</i>	<i>200 l</i>
<i>Produits phytosanitaires Acides, bases (bidons < ou = 60l)</i>	<i>Caisse palette</i>	<i>750 l</i>
<i>Huiles usagées</i>	<i>Cuve sous rétention</i>	<i>1000 l</i>
<i>Liquide de refroidissement</i>	<i>Cuve sous rétention</i>	<i>1000 l</i>
<i>Huiles frigorigènes</i>	<i>Cuve sous rétention</i>	<i>1000 l</i>
<i>Déchets Electriques et Electroniques (DEEE).</i>	<i>Sur palette filmée</i>	<i>-</i>
<i>Produits chimiques divers (petites quantités)</i>	<i>Caisse palette</i>	<i>750 l</i>

**Si besoin, des kits sont mis à disposition sur site en location par la PSL.*

3.2.1. Conditions d'accueil et de dépose des déchets

La collecte des déchets est à la charge du personnel de chantier / site. Ce dernier doit amener directement ses déchets à la PSL.

Le personnel de chantier / site doit se présenter auprès du gestionnaire de cour pour la dépose et l'enregistrement des déchets sur le registre de dépose (nature exacte du déchet, provenance, quantité, nom du dépositaire et son visa).

Les déchets amenés à la PSL doivent être au préalable triés par nature sur le chantier / site.

Le gestionnaire de cour vérifie le tri effectué. Si le tri n'est pas respecté, le personnel de chantier / site doit faire le tri des déchets sur place.

Possibilité est également donnée aux opérationnels depuis cette année de faire récupérer directement les déchets sur leurs chantiers. Il leur suffit ainsi de remplir et de faire parvenir à la PSL un formulaire décrivant les déchets à évacuer, leur volume, ainsi que le bordereau de suivi s'il s'agit de déchets qualifiés de dangereux.

3.2.2. L'élimination des déchets de la PSL par le prestataire agréé

L'élimination des déchets comprend les opérations de :

- *Collecte*
- *Transport*
- *Stockage*
- *Tri*
- *Traitement*

La PSL fait appel à des prestataires agréés pour toutes ces opérations d'élimination.

Pour l'élimination des DIB et DID. CEGELEC a passé un contrat avec le groupe spécialisé et agréé PAPREC (DIB) et sa filiale RECYDIS (DID) qui privilégie des filières de valorisation (revalorisation matière ou énergétique) et de recyclage (Cf. liste des filières d'élimination).

Un système de reprise est mis en place avec la société RCI qui met à disposition de la PSL une caisse palette pour les déchets d'emballages souillés et un fût pour les aérosols vides.

3.2.3. Traçabilité

La traçabilité des déchets est assurée par :

- *Un registre de dépôt des déchets, tenu à jour par le gestionnaire de cour de la PSL.*
- *Un Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) est établi à chaque enlèvement de DID. Les BSDD sont conservés au moins cinq ans.*

3.2.4. Maîtrise et traitement des non conformités

La détection d'une non conformité relative à l'application des consignes de tri et au non respect des contrats passés avec les prestataires fait l'objet d'un enregistrement (fiche de progrès) et d'un traitement.

Ce processus détaillé permet ainsi d'assurer un meilleur suivi des déchets collectés sur les chantiers de l'entreprise.

D'ailleurs, Cegelec Paris affiche des chiffres en progression, notamment sur les DEEE.

Collecte déchets CPR sur 3 ans (2008-2010)

Unité	Désignation	2010	2009	2008
L	Huile hydraulique exempte de chlore	2630	5050	5415
L	Liquide de refroidissement	580	385	1210
KG	Emballages papier / Carton	4712	5422	4777
KG	DIB - Emballages matières plastiques, fer et acier	17050	16676	28211
KG	Emballages vides souillés	913	1165	1901
KG	Aérosols	8	21	
KG	Batteries au plomb	2889	3517	2065
KG	Bois	3386	2953	3534
KG	DEEE	13015	5750	3270
KG	Tubes fluorescents et lampes	3103	3301	1205

Depuis le 9 mai 2006, Cegelec Paris a missionné un prestataire chargé de récupérer l'ensemble des piles et batteries à usage personnel pour un traitement conforme aux recommandations du Ministère de l'Environnement. Des containers ont donc été placés pour récupérer ces déchets dans chaque implantation de la société.

L'ensemble des achats de véhicules par Cegelec Paris fait désormais l'objet d'une évaluation en matière de rejets polluants dans l'atmosphère. Les véhicules achetés En 2009, Cegelec Paris a renouvelé sa flotte de véhicules en augmentant de 20% les moteurs Hdi par rapport à 2008.

Les qualités intrinsèques des moteurs HDi permettent en effet une réduction de près de 20 % des émissions de CO₂ et de la consommation, soit une diminution des émissions de CO₂ variant de 90 à 120 g/km selon les modèles.

Depuis 2006, l'ensemble des contrats de sous-traitance de Cegelec Paris stipulent dans leur article 14 que :

“CEGELEC étant certifiée ISO 14001, le PRESTATAIRE s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement qui comprennent notamment la gestion des déchets et la prévention des pollutions de toute nature, et à fournir les documents relatifs à son activité. »

Cegelec Paris met en pratique **une charte du Développement Durable** pour l'exécution du contrat d'éclairage public de la Ville de Bessancourt (cf Bonne Pratique Cegelec Paris pour détails). Avec ce contrat, l'entreprise a développé une approche durable de l'éclairage public pour une collectivité locale et a donc montré la voie en la matière en conciliant performance technologique, économies et préservation de l'environnement.

Depuis janvier 2007, Cegelec Paris a la volonté de limiter les déplacements de ses collaborateurs par le biais d'une augmentation continue de l'utilisation de vidéoconférences et de conférences téléphoniques ayant abouti à une réduction d'environ 30% des déplacements.

Les responsables QSE (Qualité Sécurité Environnement) de Cegelec Paris poursuivent la **mise en place régulière de plans environnementaux**. Leurs objectifs sont de :

- décrire l'organisation générale du respect de l'environnement en phase travaux
- d'analyser les contraintes et les risques envers l'environnement
- de préciser les méthodes et procédures de contrôle et de suivi adoptées par l'entreprise pour limiter l'impact des travaux sur son environnement

- ***Principe N9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.***

Dans le cadre de ses interventions dans le domaine de la maintenance multitechnique, Cegelec Paris propose à ses clients des réglages optimums de leurs équipements. Le but est d'améliorer le rendement énergétique des machines, ce qui représente à la fois un gain en matière de coût d'exploitation mais aussi un gain environnemental par la **préservation de capacités énergétiques**. Cegelec est donc un acteur à part entière de la bonne utilisation des matériels, celle qui permet la satisfaction des besoins de ses clients tout en préservant l'environnement.

Afin de sensibiliser son personnel à la problématique des risques qui pèsent sur l'environnement, Cegelec Paris organise des **journées de sensibilisation** destinées à ses cadres. Par ailleurs, un guide de sensibilisation à la démarche environnementale est distribué à chaque nouvel embauché du Département Maintenance Multitechnique.

En tant que membre de la Commission Environnement du Serce (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique) et labellisé en tant que tel depuis Juin 2008, Cegelec Paris s'engage avec ceux de ses confrères intéressés par cette problématique à soutenir les progrès technologiques en matière environnementale.

Une offre plus détaillée dans le domaine de l'Efficacité Energétique est en cours de création, une offre globale et transverse de la conception à la maintenance en passant par les travaux. De même, des échanges réguliers sont nés à l'occasion de l'intégration de l'entreprise dans le groupe Vinci

Résultats :

Nous pouvons constater une adhésion en progression des équipes à la question environnementale et une prise de conscience des impacts concrets des actes quotidiens.

*En 2008-2009, Cegelec Paris a poursuivi le développement de son **expertise écologique**. Sensible au Développement Durable et à l'écoute des normes en vigueur, l'entreprise favorise le développement de chantiers HQE tel que l'Île de Monsieur pour laquelle Cegelec a notamment mis en place :*

- *Des systèmes de réutilisation d'énergies renouvelables et de récupération d'eau pour en minimiser l'utilisation*
- *Une sur-isolation des bâtiments pour économiser la production d'énergie*
- *Des systèmes de réutilisation d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires thermiques).*

*Cegelec Paris a également instauré une réflexion sur « une offre verte » qui permettrait d'offrir à ses un positionnement plus écologique tout en suivant les **nouvelles directives du Grenelles de l'Environnement**.*

*Cegelec Paris **porte une attention particulière aux nouvelles normes environnementales** et n'hésite pas à attirer l'attention de ses clients sur ce point. Ainsi, la mise à niveau des installations de climatisation de certains grands immeubles parisiens (Atlantique Montparnasse par exemple) a été réalisée récemment et à la clé de ses travaux se trouve **l'optimisation de la consommation d'énergie ainsi qu'un respect de la couche d'ozone via les nouvelles technologies installées par l'entreprise**. Cela a également été le cas lors d'appels d'offre avec la **BNP Paribas, établissement financier de premier ordre sensible à notre démarche d'accompagnement dans la réduction des émissions de GES**.*

*Autre exemple concret de l'implication de Cegelec Paris en matière d'environnement : sa **participation à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée en Ile de France**.*

En travaillant pour l'une des plus grandes usines d'eau potable au monde, Cegelec Paris a activement participé à l'approvisionnement chaque jour de plus de 350 000m³ d'eau pour 1,7 millions d'habitants dans le sud de la banlieue parisienne en prenant en charge le pilotage du projet de la réhabilitation de l'Unité Nourricière de l'Usine des Eaux de Choisy-le-Roi.

Dans le domaine tertiaire, Cegelec exploite et maintient sur un site de Cegereal les installations de CVC, désenfumage, électricité, plomberie sanitaire, GTB, détection intrusion, contrôle d'accès, vidéosurveillance, détection et protection incendie, tout en mettant en place un plan « Haute Qualité Environnementale ».

Autre exemple, sur l'Île de Monsieur dans les Hauts de Seine, sur ce projet à haute importance écologique, Cegelec a assuré un ensemble de prestations (chauffage,

rafraîchissement, ventilation, électricité, éclairage, système incendie) comprenant des installations photovoltaïques.

D'une manière générale, la réponse aux enjeux énergétiques et climatiques auquel le monde est confronté doit conjuguer un développement des énergies vertes et la mise en place de solutions réduisant les émissions de gaz à effet de serre et améliorant l'efficacité énergétique.

Cegelec Paris joue un rôle un significatif dans le choix des solutions techniques concourant à l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments, aussi bien pour les bâtiments neufs que lors des travaux de rénovation ou de maintenance.

4. Communication aux parties prenantes de Cegelec Paris

Conformément aux obligations liées au statut d'adhérent au Pacte Mondial, Cegelec Paris détaille dans cette partie les moyens utilisés pour diffuser cette communication aux parties prenantes de Cegelec Paris.

Cegelec Paris travaille sur **une nouvelle fiche synthétique de communication pour l'ensemble des dossiers de remise d'offre et adressera également cette fiche à ses prestataires.**

Afficher son engagement et inviter tous nos partenaires à s'engager dans cette démarche fédère ainsi toutes les énergies autour d'un objectif commun porteur de sens : créer un meilleur environnement pour chacun, dans le respect de tous et dans la transparence.

C'est le message que Cegelec veut faire passer au travers de ses offres, du bilan carbone lancé à l'automne 2009 et dont les résultats nous sont parvenus en 2010.

Cegelec Paris diffusera également cette communication à ses collaborateurs en sollicitant par la même occasion toutes les contributions internes pour la définition et la réalisation d'objectifs nouveaux dans le cadre de cette démarche Pacte Mondial.

Communiquer à nos clients notre engagement envers le Pacte Mondial, développer nos réflexions pour aider à protection de l'Environnement est avant tout une démarche de partage en interne.

Chez Cegelec Paris, travailler ensemble pour gagner ensemble est une valeur commune qui nous permet chaque jour de respecter notre engagement vis à vis du Pacte Mondial.